



POCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL 22 janvier 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 22 janvier 2021 à 20h00.
Sous la présidence de M Fouquier Jean-Pierre, maire

Présents : FOUQUIER J-Pierre, RICHARD Jacques, RYCKEBOER Benoit, COULON Véronique,
CERKESIAN Jean, COPPE Françoise, DE CAIGNY Méryl, LE GAC Dany, LEMAIRE Aurélien,
LEVASSEUR Sébastien, MARTIN Arnaud, MONKA Marielle, PETITFRERE Elodie, VISSÉ François, RAIS Isaline

Absent excusé : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Sébastien

Questions diverses :

Monsieur Visse précise que les portes de l'église sont restées ouvertes, Monsieur Ryckeboer indique que la porte a dû être mal refermée et que le nécessaire sera fait dans la soirée.

Monsieur Jacques Richard, rappelle que chaque conseiller a été doté d'une adresse mail au nom de domaine de blacourt.fr.

Il leur demande d'utiliser cette adresse mail, pour les échanges avec la mairie.

Madame Coulon Véronique, indique qu'il serait possible de laisser l'ancienne mairie aux associations.

Monsieur le Maire précise que le nettoyage et rangement de l'ancienne mairie aura lieu courant février, avec l'aide de bénévoles. Afin de rendre cette salle agréable, pour les associations.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une commande de différents panneaux de signalisation (signalisation de citerne incendie, attention sortie de ferme, participation citoyenne, etc), et demande aux conseillers de participer à l'installation de ces panneaux.

Monsieur le Maire explique au conseil que deux panneaux de signalisation attention école avec flash lumineux, seront installés aux abords de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que la réunion des agriculteurs a eu lieu en mairie. Et que d'autres réunions suivront, telle que parents d'élèves qui aura lieu le samedi 30 janvier à 10 heures en mairie.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'arrêté 10-2019 et la délibération n° 04-2019, les haies donnant sur la voie publique qui ne seront pas entretenues par le propriétaire ou locataire, la commune procédera à l'égavage et une contrepartie financière sera demandée au propriétaire ou locataire.

Monsieur le Maire précise que nous avons reçu l'accord du comité technique paritaire, qui accorde le transfert des agents du Sirs à la commune de Blacourt. L'accord a été validé au 1^{er} janvier 2021. Conformément au choix du Président du Sirs, le transfert sera effectif à compter du 1^{er} février 2021.

Monsieur le Maire précise que malheureusement, en raison de la crise sanitaire, il n'est pas possible de faire des réunions publiques.

Il constate qu'après 6 mois de mandat, l'ancienne municipalité n'a laissé aucun projet en cours. Il remercie les adjoints pour leur implication. Et remercie également les conseillers présents pour la commune et présents aux permanences du samedi.

Par contre, il regrette que Monsieur Visse François ne s'implique pas dans son rôle de conseiller et en tant que vice-président du Sirs. Monsieur le Maire demande à Monsieur Visse de s'investir dans son rôle pour lequel qu'il a été élu, et surtout en tant que vice-président du Sirs.

Monsieur Visse François, explique qu'il n'a pas le temps de participer aux différentes réunions et ou permanences de la mairie, il se présente aux réunions de conseil municipal, ce qui lui paraît suffisant.

Monsieur Fouquier Jean-Pierre, précise également, que jusqu'ici la commune de Blacourt et après vérification auprès

3 Place Yvonne Genty
60650 Blacourt
tél 03.44.80.58.65



Courriel: info.mairie@blacourt.fr
: mairie.blacourt@wanadoo.fr
Site de la mairie : <http://blacourt.fr/>

de Monsieur Visse, n'était pas destinataire des comptes rendus des réunions du Sirs.

Monsieur Martin Arnaud et Monsieur Fouquier Jean-Pierre, explique que certaines décisions prises lors des réunions du Sirs, ne sont pas tenues. Ils se posent donc la question de l'intérêt de réunions du Sirs.

Madame Rais Isaline, explique à Monsieur Visse François, qu'elle a souhaité laisser sa place à la commission du Sirs afin de de pouvoir intégrer Monsieur Visse dans la nouvelle équipe municipal.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Jean-Pierre Fouquier